Image not found or type unknown

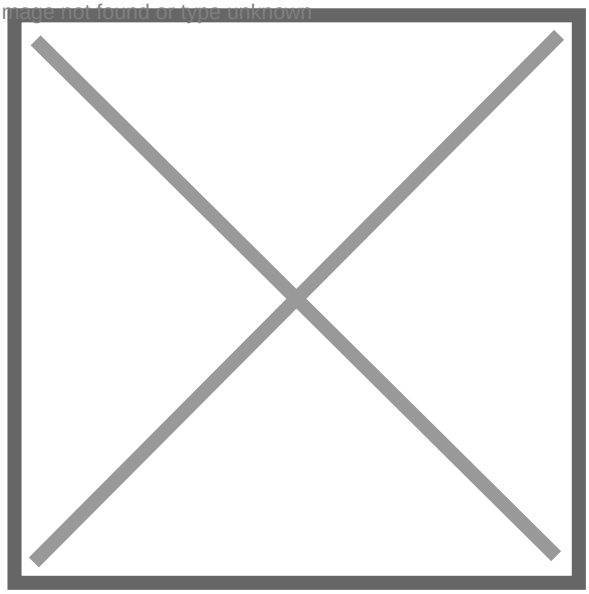

Mariage après oqtf et rejet d'annulation par le TA

Par **mylson**, le **18/10/2016** à **14:26**

Bonjour,
Je viens vers vous car je suis vraiment perdue. En effet, je suis en France depuis 3 ans avec mes deux enfants, une est mineure et la première vient d'avoir ses 18 ans. Je suis pacsée avec un français depuis 1 ans et demi. J'ai fait ma demande de titre vpf l'année dernière et elle a été refusée, j'ai donc reçu une oqtf qui a été validée par le TA; Aujourd'hui je compte me marier et on me propose de le faire avant la fin de l'oqtf qui est le 11 décembre mais j'ai peur que la mairie ne signale notre mariage aux autorités et qu'on vienne me chercher ce jour. Est ce une bonne idée de se marier avant le 11? Et si nous arrivons à nous marier pourrons nous déposer immédiatement après le 11 un nouveau dossier à la préfecture cette fois comme conjoint de français et ne pas attendre 6 mois comme on le demande étant donné que nous sommes pacsés depuis 1 an et demi. Je vous en prie aidez moi à trouver des réponses à ces préoccupations.

Merci d'avance.

Par **chris_ldv**, le **05/11/2016** à **09:16**

Bonjour,

La mairie ne risque de vous signaler au procureur de la république que si une fraude au mariage est soupçonnée.

Mariée ou non si le TA a validé l'OTQF dont vous faite l'objet il est peu probable que vous puissiez rester en France, sauf si votre enfant mineur à déjà la nationalité française.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés